



Document d'orientation

Campagne de lutte de l'Union africaine contre le mariage des enfants : enseignements découlant du programme exécuté au Malawi et en Zambie



© 2020 ONU Femmes. Tous droits réservés.

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles d'ONU Femmes, des Nations Unies ou de toute organisation affiliée.

Ce document d'orientation a été préparé par Jacinta Muteshi, Ph. D., consultante d'ONU Femmes. L'élaboration de ce document d'orientation est rendue possible grâce au soutien généreux du Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim regroupant l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (Fonds IBAS), à travers le projet pilote « Éliminer le mariage des enfants au Malawi et en Zambie et offrir des bourses aux victimes du mariage des enfants (2019-2020) ».

Production du Bureau de liaison d'ONU Femmes auprès de l'UA et de la CENUA
Coordination : Tikikel Tadele Alemu
Conception : Chong Liu
Couverture : ONU Femmes Malawi/Limbani Msiska
Photos : P. 17 ONU Femmes Malawi/Limbani Msiska, P. 20 (à partir du haut) ONU Femmes Malawi/Limbani Msiska, ONU Femmes Zambie/Melvin Mampi Musweu

Document d'orientation

Campagne de lutte de l'Union africaine contre le mariage des enfants : enseignements découlant du programme exécuté au Malawi et en Zambie



**BUREAU DE LIAISON D'ONU FEMMES
AUPRÈS DE L'UA ET DE LA CENUA**

Addis-Abeba, Octobre 2020

SOMMAIRE

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	5
REMERCIEMENTS	6
AVANT-PROPOS	7
I. INTRODUCTION	9
Extrait narratif	9
Engagements et opportunités aux niveaux mondial et régional	9
Contexte législatif et en matière de politiques nationales au Malawi et en Zambie	10
II. LES INTERVENTIONS	12
III. QUELS ENSEIGNEMENTS TIRONS-NOUS ?	14
IV. TRACER LA VOIE À SUIVRE	21

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADVANCE	Agriculture Development Through Value Chain Enhancement (Développement de l'agriculture par l'amélioration de la chaîne de valeur en Zambie)
CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
GBV	Violence sexiste
IBAS	Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim regroupant l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud
IEC	Information, Éducation et Communication
MAGGA	Malawi Girl Guides Association (Association des Éclaireuses du Malawi)
ME	Mariage des enfants
MGF/E	Mutilation génitale féminine/Excision
MM	Mortalité maternelle
MoGCDSW	Ministry of Gender, Children, Disability and Social Welfare (Malawi) (Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance, du handicap et du bien-être social)
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisations de la société civile
PAF	Principes d'autonomisation des femmes
SI	Initiative Spotlight
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
UA	Union africaine
VCFF	Violence contre les femmes et les filles
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

REMERCIEMENTS

Le document d'orientation intitulé « Realizing the African Union Campaign to End Child Marriage: Emerging Lessons from Child Marriage Programming in Malawi and Zambia » (Réaliser la campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants : enseignements à tirer des programmes portant sur le mariage des enfants au Malawi et en Zambie) a été élaboré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) en tant que contribution à la mise en œuvre de la Campagne pour mettre fin au mariage des enfants (ECM) de la Commission de l'Union africaine (CUA). L'initiative a été rendue possible grâce au soutien généreux du Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim regroupant l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (Fonds IBAS).

ONU Femmes exprime sa gratitude aux États membres de l'UA, au Département des affaires sociales de la CUA, aux ministères du Malawi et de la Zambie, en particulier : au Malawi, au ministère de l'Égalité des sexes, au ministère de l'Éducation, au ministère de l'Administration locale et du Développement rural, du Développement communautaire et du Bien-être social, au Comité multisectoriel du dispositif IBAS de Mpulungu, au Comité multisectoriel du dispositif IBAS de Chama, au Conseil et à l'équipe de gestion éducative du district de Dedza, au Conseil et à l'équipe de gestion éducative du district de Salima, à l'Association des Éclaireuses du Malawi, à l'Association interconfessionnelle du Malawi de lutte contre le SIDA, à la Cheffe principale Kachindamoto et à la Cheffe Mwanza de l'autorité traditionnelle. ONU Femmes remercie également le ministère de l'Égalité des sexes, le ministère de l'Éducation et le ministère du Développement communautaire et des Services sociaux de la Zambie, ainsi que le système des Nations Unies, en particulier l'UNICEF et la FNUAP, pour leurs contributions aux diverses consultations qui ont servi de base au présent document d'orientation.

ONU Femmes tient à remercier Jacinta Muteshi, Ph.D., l'experte consultante qui a élaboré le présent document d'orientation mettant en lumière les principaux enseignements tirés des programmes visant à mettre fin au mariage des enfants avec pour objectif d'éclairer les politiques, les programmes et les initiatives de l'UA et des États membres. Le document a bénéficié des contributions de l'équipe technique et de direction qui a soutenu le processus de recherche, à savoir :

Commission de l'Union africaine – Département des Affaires sociales

Nena Thundu, Nathan Yilma et Twambo Ronah Mumba

Ministère de l'Égalité des sexes de la Zambie - Programme ADVANCE

M. Moffat Khosa

FNUAP

Mme Chipo Nkhata

ONU Femmes -

Éthiopie - Liaison avec l'UA et la CENUA

Marie Goretti Nduwayo, Tikikel Tadele Alemu, Amen Ayele Deneke et Dukaye Amare Mergia

Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe

Kagwiria Mbogori, Sadiq Syed, Evelyn Ongige, Jack Onyisi Abebe

ONU Femmes Zambie

Annie Sampa-Kamwendo

ONU Femmes Malawi

Habiba Osman, Almas Araru, Limbani Msiska

AVANT-PROPOS

Le mariage des enfants constitue une violence contre les filles et une violation des droits de la personne portant atteinte au droit des filles à la santé sexuelle et reproductive, à leur droit à l'éducation, à leur intégrité corporelle et à leur droit de disposer de leur propre corps. Le mariage des enfants est répandu en Afrique, et si la tendance actuelle se maintient sur le continent, il y aura 250 millions d'épouses enfants d'ici 2030. L'inégalité entre les sexes est la cause et la conséquence du mariage des enfants. Ainsi, dans l'Union africaine (UA), même si les États membres disposent de lois interdisant le mariage des enfants, les normes patriarcales traditionnelles, d'après lesquelles la procréation est la raison d'être essentielle de la femme, entravent leur mise en œuvre.

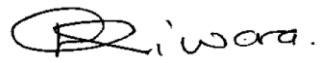
ONU Femmes œuvre de concert avec les États membres et l'UA dans le but d'autonomiser les femmes et de lutter contre l'inégalité des sexes et la violence à l'égard des femmes, notamment contre le mariage des enfants et les pratiques néfastes. Les initiatives d'ONU Femmes visent à contribuer à la mise en œuvre de la Campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique (campagne ECM), afin de renforcer la sensibilisation du continent aux conséquences du mariage des enfants ainsi que la mise en œuvre des politiques et instruments juridiques connexes de l'UA. Dans le cadre de cet effort multipartite, ONU Femmes a noué des partenariats avec le Département des affaires sociales et la Direction Femmes, Genre et Développement (WGDD) de la Commission de l'Union africaine (CUA), ainsi qu'avec le système des Nations Unies et des organisations régionales et internationales, en vue de soutenir le déploiement de la campagne et d'autres engagements continents, à titre d'avancée vers la réalisation des droits des femmes et des filles en Afrique à travers la fin de toutes les formes de violence.

À cet égard, ONU Femmes est fière de s'être associée au Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim (Fonds IBAS) regroupant l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, afin de mettre en œuvre un projet pilote multi-pays sur le mariage des enfants avec la participation des gouvernements du Malawi et de la Zambie, les deux pays porte-drapeau du continent, ainsi que d'autres parties prenantes aux niveaux national et communautaire. Le projet s'appuie sur les progrès tangibles réalisés pour s'attaquer à la prévalence des taux élevés de mariage des enfants grâce à des programmes de bourses, à des actions de mobilisation sociale et à la prestation de services dans le cadre des efforts de prévention et de réponse. Au niveau continental, par le biais de la composante régionale de l'UA, le projet a soutenu l'élaboration de politiques continentales ainsi que des initiatives de gestion des connaissances visant à promouvoir la fin du mariage des enfants au cours de la période 2019-2020.

À cet égard, comme contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique quinquennal de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants (2019-2023), le Bureau d'ONU Femmes Éthiopie, par le biais de ses liens avec l'UA et l'UNECA, soutient la réalisation de recherches de pointe visant à fournir des éléments probants étayant les politiques, initiatives et programmes sensibilisés à l'égalité des sexes et aux droits de la personne à différents niveaux en Afrique. Le présent document d'orientation est un exemple concret de la contribution d'ONU Femmes s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de projets visant à mettre fin au mariage des enfants au Malawi et en Zambie, avec pour objectif de promouvoir le partage d'expériences entre les États membres de l'UA dans un souci de renforcer l'apprentissage Sud-Sud en vue d'intensifier les actions à travers le continent.

Les principales conclusions seront instructives pour les interventions actuelles et futures dans les deux pays et au-delà. S'inspirant des expériences spécifiques de mise en œuvre de projets, l'étude propose des recommandations pertinentes pour les États membres, le système des Nations Unies, les OSC et d'autres acteurs. Ce travail de recherche arrive également à point nommé, car il reconnaît la nécessité de prendre des mesures délibérées pour veiller à ce que la COVID-19 n'annule pas les acquis obtenus et n'exacerbe pas la fragilité d'une situation pouvant favoriser le mariage des enfants en Afrique.

Nous sommes particulièrement heureuses de présenter cette recherche, et nous appelons les parties prenantes à se joindre à ONU Femmes et à d'autres acteurs clés pour intensifier les efforts visant à mettre fin au mariage des enfants et à toutes les formes de violence contre les femmes et les filles en Afrique.



Letty Chiwara

Représentante auprès de l'Éthiopie, de l'UA et de la CENUA

I. INTRODUCTION

Extrait narratif

Dans l'ensemble de l'Afrique, 125 millions de filles et de femmes encore en vie aujourd'hui ont été mariées avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans, une sur trois ayant été mariée encore fillette et une sur dix avant d'avoir atteint l'âge de 15 ans¹. Plus une jeune fille se marie tôt, plus graves sont les répercussions néfastes sur sa vie. Chaque année sur le continent africain, le mariage précoce réduit les chances d'alphabétisation de ces jeunes filles et d'achèvement de leurs études secondaires, respectivement de 5,6 points et de 6,5 points de pourcentage. Il contribue également à la mortalité maternelle (MMR)². Le mariage des enfants enserme à lui tout seul plusieurs types d'abus, d'exploitation et d'atteinte aux droits des enfants³. Les filles mariées alors qu'elles ne sont encore que des enfants sont plus susceptibles d'abandonner l'école, de subir des violences domestiques et sexuelles, de contracter le VIH/sida et de mourir de complications pendant une grossesse ou un accouchement⁴. Le mariage des enfants a un impact adverse et durable sur les familles, les communautés et les économies et perpétue la pauvreté intergénérationnelle⁵.

L'un des principaux obstacles à l'élimination du mariage des enfants est la persistance des normes et attitudes traditionnelles et discriminatoires qui font

que cette pratique continue d'être acceptée dans l'ensemble de la société. La pauvreté ou le manque d'accès à des emplois rémunérés est un autre des facteurs déterminants. Dans les zones rurales, les filles sont souvent données en mariage très jeunes, parce que c'est le seul moyen d'améliorer la situation économique de leur famille. Par exemple, dans le nord du Malawi, les communautés pratiquent ce qui est appelé le kupimbira (pratique consistant à donner une jeune fille en mariage pour rembourser une dette)⁶. Ce sont les contraintes structurelles qui continuent de pousser les filles vulnérables au mariage et les empêchent d'accéder aux services essentiels une fois mariées. Elles sont omniprésentes dans les systèmes d'éducation, de santé, de justice et de protection de l'enfance. Dans le système éducatif, le manque d'accès aux établissements secondaires, les moyens inadéquats pour gérer les menstruations, l'absence de toilettes séparées et les coûts de l'éducation sont autant d'obstacles majeurs. En matière de santé, les conséquences sont que les grossesses précoces chez les adolescentes ont des effets dévastateurs. Pour celles âgées de 10 à 19 ans, les risques d'éclampsie, d'endométrite puerpérale et d'infections systémiques sont plus élevés que chez les femmes âgées de 20 à 24 ans⁷. En outre, les adolescentes de la tranche d'âge 15-19 ans sont deux fois plus susceptibles de mourir durant leur grossesse ou en couches que les jeunes femmes de plus de 20 ans, et les filles de moins de 15 ans cinq fois plus.

Engagements et opportunités aux niveaux mondial et régional

Plusieurs cadres mondiaux et internationaux visant à mettre fin au mariage des enfants et aux pratiques néfastes ont été adoptés. Il s'agit notamment de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) des

1 ONU femmes 2019, Élimination des mariages d'enfants au Malawi et en Zambie et offre de bourses aux survivantes de ces mariages – projet pilote. Durée du projet : 1 an (à compter d'avril 2019).

2 Ibidem.

3 Union africaine (2019) *Plan stratégique quinquennal pour mettre fin au mariage des enfants (2019 – 2023)*. Ce Plan stratégique de l'UA, destiné à éliminer cette pratique en Afrique, vise à mettre en place un ensemble d'activités globales, coordonnées et se renforçant mutuellement afin de galvaniser et d'accélérer les actions des États membres, des partenaires et des communautés pour atteindre cet objectif. Il cherche, entre autres, à sensibiliser davantage le continent aux facteurs et aux implications du mariage d'enfants, à mobiliser les principales parties prenantes, les partenaires et les communautés, et à catalyser les actions de politique, de programme et de plaidoyer en matière de lutte contre les normes sociales néfastes, l'inégalité entre les sexes, la promotion et la protection des droits de l'enfant et la prévention du mariage des enfants.

4 Ibidem.

5 Source : <http://blogs.worldbank.org/education/rippling-economic-impacts-child-marriage> (consulté le 2 septembre 2020).

6 Human Rights Watch, (2014) *Je n'ai jamais connu le bonheur : le mariage d'enfants au Malawi*. <https://www.hrw.org/report/2014/03/06/ive-never-experienced-happiness/child-marriage-malawi> (consulté le 2 septembre 2020)

7 <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-pregnancy>

Nations Unies de 1994. L'Objectif de développement durable 5.3 de l'ONU appelle à l'élimination de toutes les pratiques nuisibles, telles que le mariage précoce et forcé d'enfants et les mutilations génitales féminines (excisions). Le Malawi et la Zambie ont tous deux adhéré à ces conventions.

L'Union africaine (UA) est à la tête des efforts continents pour mettre fin au mariage des enfants et aux MGF/E, et elle a mis au point divers cadres normatifs pour aider à leur élimination en Afrique. Plusieurs instruments ont également été élaborés par des organismes régionaux et infrarégionaux pour fixer des cadres normatifs complémentaires. En voici quelques exemples : la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (article 21); le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (article 6); la Charte africaine de la jeunesse (article 8); le Protocole de la CDAA sur le genre et le développement (article 8); la Loi type de la CDAA sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés (2016); et le cadre stratégique de la CEDEAO pour le renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfance. Mais en dépit de cette série d'engagements politiques et de cadres institutionnels progressistes, il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés.

Dans le but d'améliorer la vie de millions de filles et de favoriser la mise en œuvre de ces accords, l'Union africaine a lancé sa première campagne continentale pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique le 29 mai 2014, lors de la 4e Conférence des ministres du Développement social des pays de l'UA. La durée de cette campagne a été prolongée jusqu'en 2023⁸. Promouvant également des campagnes nationales, l'UA cherche à renforcer les engagements politiques existants en faveur de l'égalité et de la protection des femmes et des filles, notamment par le biais de partenariats stratégiques au niveau régional entre des OSC, des organismes des Nations Unies⁹, des ONG internationales, les communautés économiques régionales (CER) et les partenaires du développement. L'engagement de l'UA intègre une forte composante de suivi et d'évaluation destinée à mesurer l'impact du

plaidoyer régional et à assurer une participation accrue des survivantes du mariage infantile dans le processus d'élaboration et de planification des politiques. Elle permet aussi de dégager une documentation et une promotion systématiques des pratiques prometteuses et des expériences réussies en ce sens en Afrique.

La campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique a permis, au cours des 5 premières années de sa mise en œuvre, de réaliser des progrès notables dans cette lutte sur le continent, allant de l'amélioration du cadre normatif à l'intensification de l'engagement politique de plusieurs États membres. La campagne bénéficie de la bonne volonté et de l'enthousiasme des partenaires et des donateurs nationaux, régionaux et mondiaux, et elle a fait naître une nouvelle détermination pour obtenir des résultats sur le terrain, où il s'agit d'accroître les efforts pour catalyser des transformations positives dans la vie des jeunes filles.

En 2015, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union africaine ont officiellement adopté une position commune sur la campagne sur l'éradication du mariage des enfants en Afrique (la position commune de l'Union africaine). Elle exhorte tous les États membres, entre autres, à : (i) élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux visant à mettre fin au mariage des enfants; (ii) promulguer et mettre en application des lois fixant l'âge minimal légal du mariage à 18 ans, sans exception et quel que soit le système juridique; et (iii) mettre en œuvre toutes les politiques et tous les instruments juridiques au niveau continental relatifs aux droits humains, à l'égalité entre les sexes, à la santé maternelle et infantile et aux pratiques traditionnelles néfastes, afin de favoriser l'autonomisation et la participation des filles et des femmes au développement.

Contexte législatif et en matière de politiques nationales au Malawi et en Zambie

Le Malawi et la Zambie¹⁰ sont les pays connaissant les taux les plus élevés de mariages d'enfants. Toutefois,

8 Union africaine (2019) *Plan stratégique quinquennal pour mettre fin au mariage des enfants (2019 – 2023)*.

9 Programme mondial FNUAP-UNICEF pour accélérer l'action en vue de mettre fin au mariage des enfants 2016–2019, Programme commun FNUAP-UNICEF sur les MGF, et programme régional Spotlight sur la fin du mariage des enfants et des MGF.

10 En Zambie, 31 % des femmes âgées de 20-24 ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Au Malawi, cette proportion est d'environ 1 fille sur 2. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (juin 2016) *Situation des enfants dans le monde : L'égalité des chances pour chaque enfant*, UNICEF https://www.unicef.org/french/publications/files/UNICEF_SOWC_2016_French_LAST.pdf (consulté en septembre 2020)

ces deux gouvernements ont été les champions, tant au niveau continental que mondial, de l'effort visant à faire disparaître cette pratique, et ils ont enregistré des progrès notables au niveau national et communautaire. Son Excellence le Président de la République de Zambie, Edgar Lungu, en sa qualité de chef de file de l'Union africaine pour l'élimination du mariage des enfants, a accueilli à Lusaka, en novembre 2015, le premier Sommet des filles africaines. Les deux pays ont lancé des campagnes et des stratégies nationales

visant à mettre fin au mariage des enfants, ont engagé des processus de réforme législative et ont organisé conjointement des plates-formes de dialogue lors des sommets de l'UA et des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire de leur chef d'État, montrant ainsi combien la volonté politique au plus haut niveau est essentielle pour la réalisation des ODD, en particulier l'ODD 5, et pour la galvanisation des interventions multisectorielles¹¹.

ENCADRÉ 1

État de la législation et des politiques nationales

Malawi :

La loi sur le mariage, le divorce et les relations familiales de 2015 fixe l'âge minimal du mariage à 18 ans pour les garçons et les filles, sans consentement parental. Cette loi reconnaît tous les types de mariages — mariages civils, mariages religieux et coutumiers et mariages de fait ou par cohabitation permanente. En 2017, le Parlement du Malawi a modifié la Constitution et supprimé la disposition qui autorisait les enfants âgés de 15 à 18 ans à se marier avec l'accord de leurs parents. Ce fut un jalon important, car il a permis l'harmonisation de la Constitution et de la loi sur le mariage, le divorce et les relations familiales. Cet amendement constitutionnel a été encouragé par l'engagement et le plaidoyer des jeunes et a reçu un soutien au plus haut niveau, de la part du Président et de la première Dame du Malawi. Les chefs locaux ont ensuite également annulé des mariages d'enfants au niveau local. Bien que le droit en vigueur permette d'invalider et de déclarer illégale toute autre norme préjudiciable, la faiblesse de la mise en œuvre, de l'application et du contrôle des dispositions juridiques au niveau territorial fait que les pratiques coutumières, religieuses ou sociales nuisibles se perpétuent sans conséquences légales majeures. En outre, les statuts communautaires et les tribunaux coutumiers ne sont pas alignés sur le droit en vigueur au niveau national, et sont encore largement respectés dans les zones rurales.

Le Malawi a adopté une stratégie nationale pour mettre fin au mariage des enfants (2018-2023)

qui est pilotée par le ministère du Genre, de l'Enfance, des Handicapés et de la Protection sociale (MGEHPS). Elle vise à réduire la prévalence du mariage des enfants au Malawi de 20 % d'ici 2023. Une approche multisectorielle est également suivie : elle cherche à autonomiser les filles par l'augmentation des opportunités économiques, leur retour à l'école, la réduction du taux de désertion scolaire et en les maintenant scolarisées jusqu'au niveau secondaire. Elle vise en outre à renforcer la capacité des administrations chargées de l'application de la loi, à accroître le nombre de services de protection de l'enfance, notamment les groupes de soutien aux victimes, la présence d'agents de protection de l'enfance de première ligne, les Children's Corners et autres, et à encourager les dialogues communautaires. La stratégie met l'accent sur la mise à disposition d'informations SDSR et de services adaptés à l'âge des jeunes filles, ainsi que de soins de santé et d'un soutien psychosocial adéquats pour les survivantes du mariage précoce.

Zambie :

Ce pays est régi par un double système juridique qui intègre à la fois le droit national et le droit coutumier. Bien que la loi sur le mariage de 1964 établisse que l'âge légal du mariage est de 21 ans et que le consentement parental est possible pour les jeunes à partir de 16 ans, ces dispositions ne s'appliquent pas en droit coutumier (usuellement en vigueur dans les zones rurales) où les enfants peuvent se marier dès qu'ils ont atteint l'âge de la

¹¹ ONU femmes 2019, Élimination du mariage d'enfants au Malawi et en Zambie et offre de bourses aux survivantes de ces mariages, – projet pilote financé par le dispositif IBAS

puberté. En vertu de l'article 266 de la Constitution, l'enfant est défini comme une personne de moins de 18 ans, tandis que l'adulte est toute personne de plus de 19 ans. Il n'y a rien de précis sur l'âge minimum légal du mariage et, dans la plupart des cas, le droit coutumier prévaut généralement devant les tribunaux, à moins qu'il ne viole la Constitution ou les lois en place. Un projet de loi sur le mariage couvrant les diverses formes de mariage (civils, religieux et coutumiers), a été déposé en 2015, mais n'a pas encore été adopté.

La Zambie dispose néanmoins d'une stratégie nationale (2016-2021) dont l'objectif est de réduire les mariages d'enfants de 40 % d'ici 2021 en s'appuyant sur une approche multisectorielle. La mise en œuvre de cette stratégie a été confiée à une Unité nationale de coordination rattachée au ministère du Genre, dont le secrétariat regroupe des représentants de 11 ministères, en charge de surveiller régulièrement les progrès accomplis. Le pays a également adopté une stratégie nationale

de plaidoyer et de communication sur la question (2018-2021), dont le but est de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'élimination du mariage des enfants. Le principal objectif est de « favoriser un changement positif dans les attitudes, les comportements, les croyances et les pratiques qui contribuent à la pratique du mariage des enfants ». Les activités de plaidoyer sont menées à travers six axes stratégiques : 1) renforcement des capacités des jeunes, des parents et des membres des communautés ; 2) participation des médias ; 3) mobilisation sociale, y compris par la promotion de modèles ; 4) engagement communautaire associant les dirigeants et les conseils traditionnels et religieux, et participation des jeunes ; 5) activités de plaidoyer, aux niveaux national, provincial, départemental et communautaires ciblant les dirigeants, les organismes et les décideurs ; 6) mise en place des mécanismes de coordination pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités de plaidoyer et de communication.

II. LES INTERVENTIONS

Les gouvernements du Malawi et de la Zambie ont pris des engagements concrets pour mettre fin au mariage des enfants. Mettant l'accent sur l'éducation, les interventions retenues visant à promouvoir l'abandon du mariage des enfants en même temps que les droits de la personne, en particulier des survivantes, cherchent à assurer une réforme du droit en vigueur et effectivement appliqué, et à faire reculer les normes sociales néfastes. Si de telles interventions aboutissent, elles auront un effet très positif sur l'éducation des filles et de leurs enfants par la suite. Elles permettront en outre d'augmenter les revenus et le bien-être des femmes dans leur foyer, deux objectifs si recherchés. À cet égard, les constatations en Zambie sont claires :

Dans les familles où aucun mariage d'enfant n'a été célébré, les facteurs ayant empêché et/ou retardé cette pratique sont les suivants : niveau d'éducation des parents, disponibilité et accès à une éducation de qualité, leadership communautaire solide, participation aux activités génératrices de revenus, présence de modèles, connaissance et compréhension des questions liées à la santé sexuelle et reproductive, possibilités avérées et sûres d'épanouissement personnel et de pratique de

*loisirs, ordre dans la famille : harmonie familiale et dialogue intrafamilial sur les questions sensibles*¹².

Avec un tel contexte en toile de fond, grâce aux données disponibles et au soutien du Dispositif pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim regroupant l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (Fonds IBAS)¹³, ONU Femmes¹⁴ en partenariat avec l'UA,

¹² Ibidem.

¹³ Source : ONU Femmes. Le projet de l'IBAS intitulé « Élimination du mariage des enfants au Malawi et en Zambie et offre de bourses aux survivantes » est financé par le Dispositif pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim regroupant l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, dans le cadre de la coopération Sud-Sud des Nations Unies (UNOSSC). Deux résultats sont particulièrement attendus du projet : que les gouvernements du Malawi et de la Zambie fassent appliquer leur législation en vigueur visant à éliminer les mariages d'enfants au niveau national et local et transforment les résultats du projet en actions de communication stratégique, en les rassemblant et en les documentant afin de partager les meilleures pratiques à l'ensemble de l'Union africaine et faire de cette approche une approche régionale.

¹⁴ ONU Femmes est l'entité des Nations Unies qui se consacre à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Porteur drapeau mondial des femmes et des filles, ONU Femmes a été créée pour accélérer les progrès dans la réponse apportée à leurs besoins partout dans le monde.

d'autres organismes des Nations Unies, les ministères compétents des pays et des OSC, a entrepris de collaborer avec les dirigeants traditionnels et religieux, des organes médiatiques et des jeunes filles survivantes afin d'atteindre l'objectif visé de réduire le nombre de mariages d'enfants au Malawi et en Zambie. Par le biais d'une approche en plusieurs volets, ONU femmes s'est engagée à apporter un changement catalytique dans la vie des filles, notamment à travers une assistance

technique aux principales parties prenantes, des actions de plaidoyer et de mobilisation sociale destinées à dénoncer les normes sociales néfastes et à garantir une deuxième chance d'accès, cette fois amélioré, à l'éducation. Cette approche repose sur trois grandes stratégies de changement conçues pour exécuter un projet pilote et atteindre les communautés et les survivantes du mariage d'enfants :

RESULTATS		
<ul style="list-style-type: none"> • Un environnement législatif et politique favorable promouvant l'accès à l'éducation des survivantes du mariage infantile et de celles courant le risque d'y être soumises est amélioré. • Des normes, attitudes et comportements sociaux favorables à l'investissement dans l'éducation des survivantes du mariage d'enfants et la promotion des droits de l'enfance sont adoptés pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles. • L'accès à des services essentiels de qualité pour les survivantes du mariage d'enfants est élargi. • L'apprentissage Sud-Sud par le partage des connaissances sur l'élimination du mariage des enfants et la promotion d'une seconde chance en matière éducative sont acquis. 		
OBJECTIFS		
Renforcement des capacités	Assistance technique	Mobilisation sociale
<ul style="list-style-type: none"> • Des institutions mettant en œuvre la législation relative à l'abandon du mariage d'enfants et la politique de réinsertion scolaire. • Des institutions civiques et officielles qui prônent la prévention du mariage précoce. • Des jeunes survivantes qui améliorent leur compréhension et leur capacité à exercer leur droit à des services essentiels de qualité et d'autres droits leur revenant. • Des prestataires de services offrant des services essentiels coordonnés de qualité aux survivants/tes du mariage précoce d'enfants. • Recours au mentorat pour promouvoir des relations respectueuses, mettre fin au mariage des enfants et défendre l'égalité de genre aux niveaux individuel et communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'outils et de lignes directrices pour améliorer la qualité, élargir l'accès et les modalités de renvoi aux services spécialisés et essentiels pour les enfants survivantes du mariage. • Mise en place d'un processus de vérification et de sélection pour faciliter l'offre de bourses d'études aux enfants qui ont été mariées et ont réussi à s'en sortir. • Préparation et intégration de programmes abordant le thème du mariage précoce et de la violence fondée sur le genre (VBG) dans le système éducatif formel et informel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et apprentissage pour lutter contre le mariage d'enfants et la violence fondée sur le genre au niveau communautaire. • Appropriation des projets au niveau des districts pour piloter et coordonner les interventions et faciliter l'identification des enfants ayant survécu au mariage précoce. • Lutte contre les normes sociales néfastes pour mettre fin au mariage des enfants et promouvoir l'égalité de genre en impliquant les dirigeants traditionnels et communautaires. • Renforcement des mécanismes de redevabilité dans la lutte contre le mariage d'enfants.

III. QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS ?

En transformant la vie des parents/tuteurs et des filles elles-mêmes pour les aider à devenir indépendantes et autonomes, il est possible d'enrayer la logique du mariage des enfants et d'améliorer leur santé et leur bien-être, surtout si elles sont les rescapées d'une telle épreuve.

Les bourses offertes par l'IBAS permettent de changer le discours autour de la vulnérabilité des filles

La norme sociale qui prévaut consiste à penser que les filles sont un fardeau pour leur famille, manquent de potentiel et sont dépendantes. Le projet pilote financé par l'IBAS, qui offre des bourses spécialement destinées aux filles ayant été mariées précocement et s'en étant sorties, remet en question le discours axé sur leur vulnérabilité pour éliminer le prétexte qui conduit à leur sortie du système scolaire parce qu'elles se marient ou tombent enceintes. Les résultats sont positifs, ce qui crée de l'enthousiasme chez les filles et les jeunes femmes, en élargissant leurs possibilités de s'ouvrir à l'apprentissage, au développement de leurs compétences et connaissances, et à terme d'entrevoir de nouvelles opportunités. Le projet pilote a rapidement atteint son objectif de fournir 1223 bourses d'études et 555 bicyclettes aux jeunes filles survivantes en Zambie afin de faciliter leurs déplacements, surtout pour celles éloignées des écoles, et 720 bourses d'études et 520 bicyclettes aux filles du Malawi. Dans ce dernier pays, 700 filles sont retournées à l'école et 20 jeunes femmes se sont engagées dans une filière de formation professionnelle. Les bourses permettent de couvrir les frais de scolarité, les fournitures scolaires et les uniformes. En Zambie, elles permettent aussi de couvrir la fourniture de chaussures, de livres et les frais de pension. Le processus de sélection est transparent grâce à l'intervention de comités d'attribution des bourses au niveau des districts, et aussi des dirigeants traditionnels et des parties prenantes communautaires; enfin, des outils de présélection ayant été mis au point en collaboration avec ces dernières sont utilisés.

Le mécanisme des bourses rencontre un succès certain. Il y a une augmentation de la demande des filles et des jeunes femmes qui ont dû abandonner l'école parce qu'elles se sont mariées ou ont eu des enfants et souhaitent reprendre l'école. Cela entraîne une autre demande qui est d'étendre le programme à d'autres zones et établissements éducatifs. Les jeunes femmes qui n'ont pu terminer leur scolarité cherchent maintenant à être incluses. Les parents/tuteurs

commencent se rendre compte que les jeunes filles peuvent exceller sur le plan éducatif et devenir des forces actives lorsqu'elles sont appuyées. Il existe une prise de conscience claire de l'énorme valeur de l'éducation et du désir d'éducation dans des contextes où les difficultés socioéconomiques entravent en général l'accès à la scolarisation. La participation remarquable de 6 boursières de l'IBAS au processus consultatif régional de l'UA engagé pour le développement de la phase 2 de son Plan stratégique continental, visant à l'accélération de l'action pour mettre fin au mariage des enfants (2019-2023) — tenu à Johannesburg, Afrique du Sud en décembre 2019 — a permis d'en faire des partenaires à part entière, des modèles à suivre et des citoyennes actives en devenir. La participation et les consultations sur le plan régional ont non seulement aidé à renforcer le Plan stratégique par des connaissances pratiques, mais ont également encouragé l'apprentissage Sud-Sud au sein des États membres de l'UA. Le témoignage d'une jeune survivante au Malawi vient illustrer clairement la possibilité d'une autonomisation accrue des filles mariées à un âge précoce :

« On m'avait dit que ma seule option pour m'en sortir était de me marier rapidement, comme mes sœurs aînées l'avaient fait avant moi. Mais je sais les avantages que procure l'éducation, et je peux voir la différence entre aller à l'école et ne pas y aller dans une vie. Je comprends beaucoup de choses et je peux mieux communiquer que les autres enfants qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école. En ce moment, je fais des économies parce que je voudrais démarrer une petite affaire de vente de vêtements. J'ai fait des recherches et j'ai préparé un plan d'affaires, et donc je sais que mon projet pourra réussir. » (Edith Juma, jeune survivante du mariage d'enfants, originaire de Salima dans le centre du Malawi).

Toutefois, des conséquences imprévues ont été observées avec l'augmentation du retour et du maintien des

filles à l'école, notamment des installations saturées et inadéquates, incapables de faire face à l'augmentation de la population étudiante soutenue par des bourses. La demande de bourses scolaires restera élevée dans les zones où la fillette est un « moyen » d'acquérir des ressources dans les communautés économiquement négligées, et où les écoles sont peu nombreuses, très éloignées ou n'offrent guère de garanties pour assurer la fréquentation et la sécurité des filles. À l'avenir, il faudra davantage sensibiliser les communautés à d'autres programmes d'autonomisation des filles et tirer parti de ces efforts pour élargir l'accès des filles.

L'engagement communautaire est un moyen d'améliorer l'appropriation locale des interventions en matière de mariage d'enfants : Le projet pilote « Élimination du mariage d'enfants au Malawi et en Zambie et offre de bourses aux survivantes » a permis de jeter avec succès plusieurs bases :

- Identification des districts clés¹⁵ connaissant les plus forts taux de mariage d'enfants.
- Compréhension de la spécificité de chaque contexte pour faciliter les interventions, par le biais de conversations avec les communautés concernées.
- Importance essentielle d'impliquer les autorités respectées, tels les dirigeants culturels et religieux, afin de porter le changement.
- Compréhension de l'importance cruciale du renforcement des plates-formes multisectorielles au niveau local (cf. description ci-dessous) en vue de promouvoir le dialogue communautaire participatif, de faciliter l'entrée dans les communautés, ainsi que la planification et le soutien des interventions.

Le travail de fond effectué en amont et les interactions développées ont permis de créer une entente collective et une prise de conscience, en même temps qu'une compréhension de la façon dont le mariage des enfants est pratiqué, l'ampleur du problème et l'évolution souhaitable. Il a également permis de gagner l'adhésion des communautés et de reconnaître les écarts contextuels qui existent dans les pratiques en la matière, qui appellent des interventions et réponses diversifiées pour réussir à y mettre fin. Par exemple, les jeunes survivantes reçoivent une formation de mentorat qui les aide à faire entendre leur voix, et les conduit à leur tour à proposer des séances de mentorat, en faisant par exemple du porte à porte

15 Districts de Salima et de Dedza au Malawi. Districts de Mpulungu et Chama en Zambie.

pour parler aux filles fréquentant les écoles primaires et secondaires. Les activités de mentorat fournissent en outre un forum sur lequel les jeunes filles peuvent établir des réseaux, devenir des amies, des sœurs, les défenderesses ou gardiennes les unes des autres, en se soutenant mutuellement jusqu'à l'achèvement de leurs études.

Le discours sur le mariage précoce, qui s'adressait jusqu'à présent essentiellement aux jeunes adolescentes, doit maintenant être étendu pour englober les jeunes femmes de plus de 18 ans qui veulent rester mariées, mais qui ont besoin de moyens de subsistance, ou bien qui sont de jeunes veuves, vivent avec un handicap, ou sont maintenant célibataires et/ou de jeunes mères. Qui plus est, il existe le cas de filles qui choisissent de se marier contre le souhait de leurs parents/tuteurs, surtout en raison du manque d'opportunités. Par ailleurs, il est nécessaire de réfléchir à la façon d'associer les jeunes garçons au travail de renforcement des normes sociales, des attitudes et des comportements plus positifs envers les jeunes filles.

Les conversations avec les communautés ont mis en lumière la diversité des expériences, les vulnérabilités exacerbées par les chocs environnementaux, l'incertitude de l'avenir et les risques quant au maintien de moyens de subsistance auxquels les communautés rurales sont confrontées. Ces facteurs ne font qu'aggraver les inégalités et menacent les droits et le bien-être de la petite fille.

L'élargissement des sources de subsistance communautaires contribue à la viabilité et pérennité du projet de bourses : Le défi qui se pose maintenant est celui des tensions possibles pour celles qui ne bénéficient pas de bourses scolaires, mais sont dans le besoin dans les communautés rurales ciblées. Les parties prenantes au projet auront donc à explorer les moyens d'élargir cette première initiative d'octroi de bourses en appuyant la création d'actifs à la fois pour les ménages vulnérables et touchés et pour les écoles. Grâce à ce projet, les écoles sont en train de devenir le cadre pilote de l'acquisition de compétences entrepreneuriales et d'expériences. Au Malawi et en Zambie, l'accent a été mis sur la pose de bases pour le développement de compétences en matière entrepreneuriale et de gestion de petites entreprises et le renforcement des capacités au profit des bénéficiaires du projet ; mais pour l'heure, les aides financières sont exclues.

À cette fin, le projet pilote en Zambie a commencé à soutenir diverses initiatives créatives¹⁶ permettant de relier les écoles et les familles à des programmes agricoles et entrepreneuriaux et ainsi de créer des moyens de subsistance et de soutenir l'éducation des filles. Selon le secteur dans lequel les familles choisissent de s'engager ou d'investir, le projet IBAS soutiendra la formation à l'entrepreneuriat et la fourniture d'équipement par le programme ADVANCE du ministère du Genre et de Dynamic Technologies (Dytech). Ces partenaires sont en effet tous deux associés au projet de l'IBAS pour assurer la pérennité du projet. L'idée qui semble émerger est que les écoles pourraient agir comme des centres d'apprentissage à la fois pour les élèves et pour les parents/tuteurs. Toutefois, cette démarche d'apprentissage requerra l'inclusion de toutes les écoles d'un district pour que l'accès à la formation soit élargi. En outre, bien que les écoles sélectionnées dans le cadre du projet actuel s'engagent dans cette démarche favorisant l'entrepreneuriat, leur succès dépendra de l'appui gouvernemental, notamment par des services de vulgarisation, de soutien à la formation des compétences et de mises en relation avec les marchés, ce qui supposera la poursuite du partenariat avec ONU Femmes, au moins au cours des phases initiales. Il est important que ces initiatives maintiennent de faibles coûts et soient autosuffisantes. Dans certains cas, il sera nécessaire que les écoles aient accès à des terrains, assortis le cas échéant d'une sécurité foncière suffisante pour mettre en place les activités entrepreneuriales envisagées.

Le maintien du projet IBAS est une préoccupation majeure tant pour les parents/tuteurs que pour les filles. Si le soutien prend fin trop tôt, un message négatif pourrait être envoyé aux autres filles parce que cela signifierait qu'elles retourneraient simplement à leur ancienne vie, sans autre choix pour celles mariées que d'être privées de la possibilité de retourner à l'école et de terminer un parcours d'études (District de Chama, Zambie – Ministère du Développement communautaire et des Services sociaux)

¹⁶ Dytech Limited est une entreprise de l'agroalimentaire qui apporte un soutien aux groupes vulnérables par le biais d'actions visant l'autonomisation économique. Elle se concentre sur le renforcement des capacités des communautés rurales et des écoles pour créer des revenus durables et trouver des débouchés à leurs biens sur les marchés étrangers.

Au cours du projet, des efforts ont été faits pour engager le gouvernement et d'autres partenaires à adopter des programmes et des approches similaires, en vue de promouvoir une éducation « de la deuxième chance » et d'en recueillir les bénéficiaires dans la durée. Et il y a d'autres efforts en ce sens qui incluent la collaboration avec d'autres projets complémentaires tels que l'Initiative Spotlight (SI) et l'Autonomisation économique des femmes (EEF), ou ceux visant au soutien des femmes par le biais des mécanismes d'épargne et de prêts dans les villages (Village Savings and Loans) au Malawi. En Zambie, les stratégies mises au point au niveau des districts pour mettre fin au mariage des enfants serviront d'éclairage aux autres stratégies qui pourraient être suivies.

L'importance primordiale des plates-formes et des partenariats multisectoriels : Le projet pilote a permis de comprendre l'importance qu'il y a de tirer parti des structures existantes au niveau des districts et de les renforcer comme un élément clé pour assurer la coordination de l'ensemble des réponses cruciales et liées pour lutter contre le mariage des enfants. Ces réponses devront inclure la collecte des données/informations nécessaires, la coordination des interventions et l'accompagnement des mesures nécessaires pour poursuivre la lutte. Les plates-formes multisectorielles en train d'être formées, connues sous le nom de Comités de district ou communautaires, pourraient faire participer des représentants de diverses institutions intéressées : ministères du Genre/ de l'Égalité des sexes; Département du développement communautaire; Départements de la protection sociale, de la santé, de l'éducation; administrations en charge des relations avec les chefs et les affaires traditionnelles; Agriculture; Justice; Commission des droits de l'homme; Commission de l'équité et de l'égalité de genre; unités de police en charge de l'appui aux victimes; organisations confessionnelles et organisations de jeunes (jeunes femmes et jeunes hommes). Les points saillants, ressortant de ce projet pilote, sont liés à la reconnaissance de l'importance des services de santé et de protection sociale, à l'acquisition de compétences et à l'accès à l'apprentissage, aux ressources et aux capacités pour entreprendre (nécessaires aux filles et à leurs familles vulnérables) et au discours cohérent et coordonné qu'il convient de partager et de transmettre à tous les secteurs pour faire du mariage des enfants une institution du passé. Mais il manque encore les capacités, le devoir de redevabilité et une véritable application de la loi pour ce faire. Le projet



pilote offre donc l'occasion de remédier progressivement à ces défaillances. L'approche multisectorielle permet de reconnaître le pouvoir des partenariats qui sont essentiels pour cibler et résoudre les problèmes, créer des synergies et intégrer différents points de vue et compétences variées. Le développement d'un système de renvoi pour de meilleures prises en charge, par le biais d'un processus consultatif, favorise également l'appropriation et l'intégration de ces mécanismes et renforce la coordination et l'accès aux services par les jeunes survivantes du mariage d'enfants. La planification actuelle des actions par les Comités de district et communautaires est un pas dans la bonne direction vers l'institutionnalisation de leur travail et la reconnaissance de leur capacité à répondre et à traiter le problème. Citons, au titre des bonnes pratiques, l'exemple illustratif de leadership et de créativité offert par le Comité de district de la province de Chama-Muchinga en Zambie, qui a rassemblé des idées pour la création d'une micro-entreprise, laquelle s'inscrit dans les objectifs du fonds IBAS et sera présentée aux fins de financement¹⁷.

L'autorité des chefs traditionnels et religieux au service du changement : Les acteurs communautaires doivent être les premiers à intervenir dans la lutte contre le mariage d'enfants. En ce sens, les dirigeants traditionnels ont un rôle très important à jouer. La campagne de l'UA pour mettre fin au mariage

17 L'initiative se centre sur l'autonomisation économique, pour commencer, d'un millier de foyers et de 5 écoles accueillant des enfants survivants au mariage grâce à des subventions en nature pour le passage de petits animaux/ des survivantes de mariage d'enfants avec des subventions en nature / dons de petits animaux d'élevage pour la Pâque. Elle vise à contribuer aux efforts du programme du Fonds IBAS.

des enfants souligne combien il est important de travailler avec les dirigeants traditionnels et religieux, car c'est sur la tradition et la religion qu'est fondée cette pratique¹⁸. ONU femmes, dans la logique de cette campagne, soutient le rapprochement avec les institutions traditionnelles et culturelles pour améliorer leur compréhension et capacité à aborder les questions de genre, en clarifiant les défis juridiques auxquels les filles et les femmes vulnérables font face et en approfondissant les efforts et les actions déjà entreprises par les dirigeants traditionnels pour éliminer le mariage d'enfants¹⁹. Par exemple, au Malawi comme en Zambie, « pour compléter les efforts du gouvernement, les chefs traditionnels de certains districts appliquent de nouvelles normes sociales, non officielles, appelées "statuts communautaires" qui, entre autres, permettent d'annuler les mariages d'enfants et de réduire le taux ou le nombre d'abandons scolaires ». De tels efforts collectifs sont très respectés et confèrent



18 La Stratégie d'ONU Femmes en Afrique et le soutien à l'initiative régionale du Conseil des dirigeants traditionnels africains (COTLA/CONATA) conduisent à adopter une approche partant de la base pour faire évoluer les normes sociales négatives qui permettent le mariage des enfants, impliquant directement les dirigeants traditionnels. À cette fin, ONU femmes a également établi des partenariats stratégiques avec la Commission de l'UA, la CDAA, la CEDEAO, la CAE, l'IGAD, le Parlement panafricain et d'autres instances et institutions régionales et continentales; elle fournit un appui technique pour renforcer la gouvernance et la capacité opérationnelle de COTLA/CONATA; et appuie la mise au point d'un système de suivi et d'évaluation solide, pour un effet catalyseur des actions tendant à l'abandon de la pratique du mariage des enfants.

19 ONU femmes (2018), *Les dirigeants traditionnels se réunissent à Blantyre pour s'attaquer à la question du mariage des enfants en Afrique*. <https://africa.unwomen.org/en/news-and-events/stories/2018/10/traditional-leaders-in-malawi>

un sentiment d'appropriation aux communautés. Il a toutefois été nécessaire de rendre tous ces efforts conformes aux dispositions de la Constitution du Malawi²⁰.

Une réforme du droit et des politiques est essentielle pour aider à éradiquer le mariage des enfants : Même si une réforme des textes en vigueur, lois et politiques, relatifs à la question du mariage des enfants et à la réinsertion scolaire figure au rang des priorités au Malawi et en Zambie, il est communément admis que la loi seule ou les dispositions ayant le caractère de sanction ne permettront pas de résoudre l'ensemble du problème. Il convient d'aborder en même temps les facteurs sociaux, culturels et économiques qui sont à l'origine de cette pratique. En outre, les initiatives ou projets en cours en vue d'harmoniser les normes coutumières et les lois proprement dites soulignent la nécessité d'engager des processus consultatifs avec les communautés pour qu'elles commencent à embrasser une culture des droits de la personne, fassent en sorte que les individus soient au courant de leurs droits en vertu de la loi et facilitent l'accès aux systèmes juridiques. Les réformes constitutionnelles doivent également permettre de mieux garantir l'égalité entre les sexes et de genre, les droits des enfants et la nécessité de donner aux organes décisionnels les moyens d'adopter des lois coutumières conformes aux principes constitutionnels et aux normes internationales en matière de droits humains. La Zambie dispose certes d'une politique de rétention et de réinsertion scolaire pour les filles enceintes et le Malawi d'une politique de « réadmission de l'apprenant/e », mais des efforts sont encore nécessaires en vue d'un renforcement de la prise de conscience et des capacités pour l'application effective de la législation sur la fin du mariage des enfants et la réinsertion scolaire dans les deux pays. Des obstacles subsistent, liés de fait à l'absence de ressources et

d'infrastructures judiciaires adéquates, de fonctionnaires de justice formés, et d'unités de soutien aux victimes.

La mise à disposition de services essentiels et d'espaces sécurisés, véritables « filets de sécurité » : Il est nécessaire de construire de véritables bases sociales, économiques et sanitaires pour les survivantes du mariage des enfants, ce qui ne fera qu'accroître la disponibilité d'options et de filets de sécurité pour ces filles. Les cas de grossesse précoce, la pauvreté obligeant au mariage d'enfants et le fardeau des responsabilités conjugales sont habituellement des circonstances traumatisantes, affectant le bien-être psychologique et la santé mentale des filles contraintes au mariage précoce. Par conséquent, lorsque celles qui en sont victimes retournent à l'école, elles doivent surmonter de nombreux troubles psychosociaux qui limitent leurs performances. Les recommandations préconisent un renforcement des services relayés par les agents chargés de la protection de l'enfance et ceux affectés à la vigilance communautaire, par exemple les groupements de mères. Les projets pilotes accordent donc la priorité à la prestation de services essentiels pour remédier aux séquelles du mariage des enfants qui est une menace pour la sécurité et la santé des adolescentes. Mais les résultats de ces efforts sont variables.

²⁰ Gouvernement du Malawi. (2020) Manuel de sensibilisation aux lois relatives à l'enfance et au genre, Lilongwe (Malawi). Le « cadre des statuts communautaires » traite de questions de fond globalement abordées par diverses législations, en prévoyant aussi des sanctions en cas de non-respect. (...) Les dirigeants traditionnels n'ont toutefois ni l'autorité ni le pouvoir de statuer sur des questions ou des affaires découlant du non-respect de la loi comme cela est envisagé dans le cadre des statuts communautaires. Le pouvoir et l'autorité pour juger et résoudre les litiges nés de l'application de la loi n'appartiennent qu'aux tribunaux, conformément aux dispositions expresses de la Constitution. Le Manuel sera lancé en 2020.

Résumé des résultats, des défis observés et des enseignements tirés

Pour améliorer la qualité de la prestation des services essentiels, le projet pilote financé par l'IBAS a :	Succès, défis et enseignements de la prestation de services essentiels au Malawi et en Zambie	
	Malawi	Zambie
Facilité le lien vers les services considérés comme essentiels en révisant ou en élaborant, au besoin, des lignes directrices sur la prestation de ces services pour les survivantes du mariage d'enfants ;	Activité en cours de finalisation par le partenaire de mise en œuvre (Malawi Interfaith Aids Association).	La Zambie, par l'intermédiaire du ministère du Genre et avec l'appui d'ONU Femmes, a élaboré des directives sur la prestation de services essentiels aux survivantes de mariages d'enfants. Toutefois, elles doivent encore être renforcées, car les prestataires de services commencent tout juste à comprendre ce qui est attendu d'eux. Si ce renforcement tarde, l'élan suscité par le processus lancé risquerait d'être perdu.
Renforcé les capacités des prestataires de services dans leur offre de services essentiels coordonnés de qualité aux survivantes du mariage précoce.	Formation des agents chargés de la protection de l'enfance, des dirigeants traditionnels et religieux sur le registre des certificats de mariage.	Renforcement des capacités des prestataires de services. Mais ces compétences doivent être mises à niveau, car seul un petit nombre de ceux-ci ont été formés à Mpulungu (10) et Chama (11).
Mis en place des mécanismes de renvoi vers des services spécialisés, et sensibilisé sur l'offre de tels services essentiels ;	Le Guide de sensibilisation communautaire est un outil clé élaboré dans le cadre du projet pour renforcer le renvoi et le traitement des cas au niveau des autorités traditionnelles, dans le respect des dispositions de la législation nationale.	Bien que cela ait été réalisé, il est nécessaire de surveiller la façon dont les compétences sont appliquées. Comme l'activité a été mise en œuvre vers la fin du projet pilote, le temps a manqué pour évaluer réellement l'efficacité du système. Mais il suffit de dire que le travail de sensibilisation a été réalisé.
Soutenu la création de clubs d'aptitudes à la vie pour les survivantes du mariage d'enfants dans les établissements éducatifs, pour leur permettre de comprendre et d'exercer leurs droits à des services essentiels de qualité ;	La mise en place de clubs de filles coordonnés par MAGGA a été fondamentale pour leur mentorat et pour les former à différentes compétences et leur permettre d'achever leur scolarité. Grâce à la participation de modèles de réussite, les filles sont inspirées et incitées à éviter le mariage et à opter pour un parcours éducatif.	Le projet a soutenu avec succès la mise en place de clubs de développement d'aptitudes à la vie pour les survivantes du mariage d'enfants.
Mis à disposition d'informations et de services juridiques et de santé/ santé sexuelle et reproductive intégrés, afin d'en faciliter l'accès et d'offrir un appui holistique aux survivantes du mariage d'enfants ;	Les actions de sensibilisation, de prise de conscience et de mise à disposition d'informations juridiques au niveau des communautés les ont aidées à traiter les cas de mariage d'enfants et de violence basée sur le genre survenus dans les districts cibles.	Cet objectif a été facilement atteint en raison de l'approche adoptée dès le démarrage du projet pilote. Les comités multisectoriels de district (IBAS) formés à Chama et Mpulungu ont véritablement facilité l'exécution du projet pilote, surtout parce que les différentes institutions et organisations qui y sont représentées, ont apporté à l'équipe une diversité de compétences. La nature multisectorielle du groupe a également contribué à l'établissement de liens. Les services d'appui scolaire, y compris les conseils aux enseignants, ont permis d'orienter les survivantes vers une prise en charge de santé sexuelle et reproductive. Ces enfants et leurs familles ont également eu accès à l'unité de soutien aux victimes pour toutes les questions d'ordre juridique.

Tant au Malawi qu'en Zambie, l'introduction du modèle Espace sécurisé²¹ est une pratique prometteuse qui permet un soutien technique aux mentors et facilite le mentorat et le soutien par les pairs, en faveur des bénéficiaires de bourses, et aussi des enseignants et membres des groupements de mères.

La diversification des activités de communication est essentielle à une plus grande visibilité et appropriation locale des interventions :

Une multiplicité d'approches et de produits de communication est nécessaire, compte tenu de la diversité des contextes, des parties prenantes et du segment ciblé par le fonds IBAS. Par exemple, en Zambie, le projet a surtout cherché à perfectionner et consolider le matériel de communication mis au point par le ministère du Genre. Il a permis de reconnaître les différentes catégories de parties prenantes — parents/tuteurs, dirigeants communautaires, écoles, décideurs, et segment ciblé, à savoir les filles — et donc d'adapter en conséquence les activités de communication, les produits et le matériel en fonction de leur diversité et aussi des canaux à utiliser. Plus avant, il conviendra de mieux comprendre les modes de communication dans les différentes communautés rurales et d'identifier qui sont les porteurs de messages les plus susceptibles d'être écoutés. Voici un exemple de pratique exemplaire : dans les districts



Les actions de communication ont été variées : activités conviviales avec les communautés rurales²², activités participatives pour assurer l'appropriation, discussions de groupe pour comprendre les points d'influence, activités ludo-éducatives pour élargir l'intérêt pour les messages que ces actions cherchent à faire passer. Cependant, une grande partie du matériel imprimé l'était en anglais, ce qui soulève certaines inquiétudes quant à leur portée, surtout dans les zones rurales, ailleurs que dans les établissements scolaires. Les stations de radio locales ont été un canal efficace pour sensibiliser; toutefois, une seule journée de formation pour les journalistes ne permet pas d'appuyer de véritables activités de sensibilisation par les médias, en l'absence par ailleurs de financements sûrs pour accompagner les activités de renforcement des capacités.

Il est essentiel de maîtriser la propagation du Covid-19 pour éviter de ruiner les avancées réalisées dans la lutte contre le mariage d'enfants :

La pandémie de coronavirus est une source certaine de préoccupation. La fermeture des écoles peut avoir de graves conséquences pour les filles ayant récemment bénéficié de bourses et qui sont maintenant de retour forcé chez elles, avec les risques de mariage que cela entraîne. Il y a des signes d'augmentation des grossesses chez les fillettes dans les districts couverts par le projet. Le gouvernement du Malawi rend compte, dans le cadre d'un rapport d'évaluation rapide récemment publié, de 40 000 grossesses d'adolescentes et



de Salima et Dedza au Malawi, 80 femmes influentes ont été prises en modèles à suivre, parmi lesquelles des cheffes, des épouses de pasteurs et de cheikhs et des conseillères traditionnelles, femmes âgées et respectées appelées Anankungwi. Elles se posent en agents du changement et peuvent, par leur leadership, aider à lutter contre la violence fondée sur le genre.

21 Le gouvernement du Malawi a élaboré des directives types sur le modèle Espace sécurisé avec l'appui de l'Union européenne, du FNUAP et du ministère norvégien des Affaires étrangères.

22 Par exemple, les méthodes de « ludo-entraînement » ou enseignement ludique incluent des expositions itinérantes, le recours à la musique et à des jeux de rôle de nature participative, pour éduquer et divertir en même temps.

de 13 000 mariages d'enfants dans le pays²³. De plus, les familles, par crainte, ne permettent pas aux jeunes de participer aux groupes de soutien entre pairs et certains services ont été réduits. Ces limitations menacent dès lors d'inverser la vapeur et de compromettre les acquis de la lutte contre le mariage d'enfants grâce aux contributions du fonds IBAS. Néanmoins, la situation oblige à trouver d'autres solutions et la discussion est ouverte sur des réponses innovantes telles que la possibilité d'accès numérique à l'information. Au Malawi, grâce à un projet complémentaire intitulé « We Learn Virtual Skills School Pilot Project » ciblant les mêmes districts d'impact et segments de bénéficiaires, 60 tablettes ont été achetées pour faciliter l'apprentissage

des compétences numériques. L'usage de ces tablettes permettra aux filles de commencer à se former en matière numérique, d'accéder à Internet et de naviguer en ligne, d'apprendre à utiliser un ordinateur, les programmes de Microsoft Office, les courriers électroniques, etc. Il est important de relever que les chefs traditionnels ont officiellement assumé la responsabilité, à travers une déclaration, de suivre et soutenir les filles pendant la pandémie de Covid-19, tandis que les écoles veillent sur les boursières de l'IBAS. En outre, en Zambie, le ministère du Genre s'est engagé à effectuer des visites de terrain pour appuyer ce soutien.

IV. TRACER LA VOIE À SUIVRE

ENCADRÉ 2

Messages et recommandations clés

1. Selon des opinions de plus en plus communément admises, la prévention du mariage d'enfants et le soutien aux fillettes exigent aussi l'engagement des garçons et des jeunes hommes. Une telle reconnaissance s'inscrit dans le droit fil des cadres continentaux sur la nécessité de favoriser la collaboration avec les organisations d'hommes qui travaillent dans le domaine des inégalités entre les sexes et œuvrent en faveur de l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes.
2. Les comités de district/équipes multisectorielles sont maintenant reconnus comme étant des organes clés dans les efforts visant à mettre fin au mariage des enfants et à soutenir les survivantes de cette pratique. Les acteurs communautaires doivent être les premiers à intervenir dans la lutte contre le mariage d'enfants. Pour ce faire, leur capacité d'action et de réponse doit être constamment renforcée. Cela est conforme aux engagements de l'UA qui appelle à « un engagement amélioré ou renforcé auprès des initiatives et des organisations de base ou communautaires ». En lien avec cette recommandation, il s'avère nécessaire d'intensifier les actions de sensibilisation et l'application des politiques et des lois pertinentes qui promeuvent la fin de la pratique du mariage d'enfants et le soutien aux survivantes.
3. Étant donné les risques et les vulnérabilités auxquels sont confrontées les filles dans les communautés rurales pauvres, il est nécessaire d'assurer la viabilité et la durabilité des programmes d'entrepreneuriat à petite échelle envisagés. L'une des recommandations globales est de renforcer les compétences, l'information, la confiance des survivantes, ainsi que leur soutien et celui de leurs familles et écoles pour les aider à créer des mini-entreprises, par exemple dans le secteur de l'apiculture, en leur permettant d'accéder aux connaissances et à la compréhension nécessaires pour être connectées, compétitives et vendre leurs produits à l'exportation. Un meilleur

23 Ministère du Genre, du Développement communautaire et de la Protection sociale (2020). Étude d'évaluation rapide des grossesses d'adolescentes et des mariages d'enfants pendant la pandémie de Covid-19 au Malawi. Par contre, aucune augmentation de grossesses d'adolescente n'a été signalée dans les districts de Chama et de Mpulungu en Zambie.

accès à d'autres programmes d'autonomisation comme ADVANCE, le développement d'activités bancaires dans les villages et l'éducation à l'accès aux marchés peuvent être des actions complémentaires de soutien.

4. Les programmes liés au mariage des enfants doivent intégrer la prestation de services psychosociaux aux survivantes dans le cadre de la réponse globale visant la sécurité, le bien-être et les droits des filles.
5. La programmation future des services de SDSR doit être liée à celle de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et pour la fin du mariage des enfants, compte tenu des séquelles majeures de ces pratiques sur la santé des adolescentes (grossesses précoces et accouchements).
6. Tous les partenaires appellent à poursuivre la diffusion de témoignages, d'exemples de succès des survivantes pour aider à retarder l'âge du mariage ou des relations sexuelles, éclairer les options, attirer l'attention sur les opportunités émergentes et souligner l'autonomisation accrue des filles qui ont réussi à développer et à renforcer leurs compétences, en prenant une conscience accrue des droits qui sont les leurs.
7. Le matériel de communication doit être élaboré dans les langues ou dialectes locaux pour en garantir la portée et un meilleur accès. De préférence, il conviendrait d'encourager l'utilisation de matériel d'information, éducation et communication (IEC) contenant des images de leaders d'opinion locaux, d'élèves et d'anciens élèves et d'autres intervenants tels que les directeurs d'écoles, les enseignants.
8. Les efforts de partenariat doivent être harmonisés et synergiques, notamment par le biais d'une surveillance conjointe, de l'établissement de rapports, de documentation et d'un apprentissage en vue d'obtenir un impact tangible. Le financement et les partenariats multisectoriels méritent d'être soutenus pour assurer la durabilité et la continuité des initiatives de lutte contre le mariage d'enfants, notamment en renforçant les cadres législatifs, les politiques et les moyens budgétaires alloués par le gouvernement.
9. La participation des jeunes par le biais de dialogues intergénérationnels est essentielle pour s'attaquer aux normes sociales néfastes et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. À cet égard, la mobilisation doit se poursuivre pour renforcer la voix et la participation des filles et des survivantes aux processus consultatifs qui servent à renseigner la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques.
10. Les écoles, les dirigeants traditionnels, religieux et communautaires doivent participer à la consolidation des mécanismes de surveillance et de suivi, pour une détection précoce et prévention des mariages d'enfants.
11. Compte tenu de la pandémie de Covid-19 qui a provoqué une recrudescence des grossesses d'adolescentes, mais mis en lumière de nouvelles méthodes, il est nécessaire de combler le fossé numérique entre les sexes, car la plupart des filles et des femmes n'ont aucun moyen d'accéder à l'information. Il convient donc de commencer à les former au monde numérique afin qu'elles puissent se tenir au courant et connaissent les décisions et mesures prises concernant la gestion de la pandémie.
12. La documentation et la diffusion systématique des enseignements tirés des programmes relatifs au mariage des enfants sont essentielles pour stimuler l'apprentissage et la prise de décisions, ainsi que pour suivre les progrès réalisés en Afrique à chaque niveau, local, national et continental.

ONU FEMMES EST L'ENTITÉ DES NATIONS UNIES CONSACRÉE À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET À L'AUTONOMISATION DES FEMMES. PORTE-DRAPEAU MONDIAL DES FEMMES ET DES FILLES, ONU FEMMES A ÉTÉ CRÉÉE POUR ACCÉLÉRER LES PROGRÈS DANS LA RÉPONSE APPORTÉE À LEURS BESOINS PARTOUT DANS LE MONDE.

ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales visant à parvenir à l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour veiller à l'application effective de ces normes et à ce que les femmes et les filles en bénéficient, partout dans le monde. Elle œuvre à l'échelle mondiale pour faire de l'ambition que portent les Objectifs de développement durable une réalité pour les femmes et les filles, et elle soutient la participation équitable des femmes à tous les aspects de la vie, en mettant l'accent sur quatre domaines prioritaires : les femmes doivent diriger des systèmes de gouvernance, y participer et en bénéficier équitablement ; les femmes doivent avoir la sécurité de revenus, un travail décent et une autonomie économique ; toutes les femmes et les filles doivent vivre une vie exempte de toute forme de violence ; les femmes et les filles doivent contribuer à l'édification de la paix et de la résilience durables et doivent avoir une plus grande influence à cet effet, et elles doivent bénéficier équitablement de la prévention des catastrophes naturelles et des conflits et de l'action humanitaire. ONU Femmes coordonne et promeut également le travail du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes.



Bureau de liaison d'ONU Femmes auprès de l'UA et de la CENUA
Kirkos Sub-City, Kebele 01, House N° 110
Près du rond-point Olympia
Addis-Abeba, Éthiopie
<https://africa.unwomen.org/fr>